

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION AVENUE DE  
VERDUN POUR PERMETTRE LE STATIONNEMENT D'UN CAMION DE  
DEMENAGEMENT LE MARDI 10 MARS 2015**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Président de la Communauté de  
Communes, Président du Pays de la Déodatie,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,  
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ce déménagement nécessite des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE :**

**Article 1** : Pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement, de 7 heures à  
12 heures, mardi 10 mars 2015,

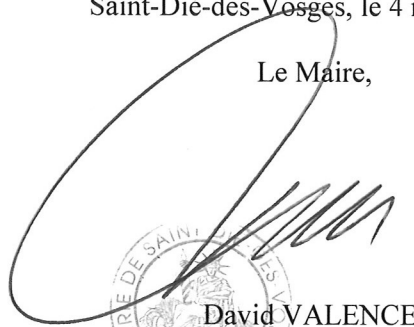
- **La circulation se fera sur chaussée rétrécie avenue de Verdun, au niveau du  
n°74.**

**Article 2** : La signalisation temporaire sera mise en place par les Services Techniques de  
la Ville.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Directeur  
des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 4 mars 2015

Le Maire,



David VALENCE

